



DOSSIER ÉDUCATION 2024-2025

Accueil Périscolaire, Restauration scolaire,
Accueil de Loisirs (3-10 ans), Maison des Jeunes (11-25 ans)

PHOTO
obligatoire si :
Régime
Allergie
PAI
Panier repas

i Le dossier éducation est nécessaire pour fréquenter les services ci-dessus

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : Masculin Féminin
Né(e) le : à (ville) : Département :
Portable : (11-25 ans) Établissement fréquenté : En classe de :

FOYER 1

Père Mère Autre (précisez) : Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Mail : Mail :
Tél. portable : Tél. portable :
Tél. travail : Tél. travail :
Adresse du domicile :
CP : Ville : Tél. domicile :

FOYER 2 (UNIQUEMENT SI PARENTS SÉPARÉS)

Père Mère Autre (précisez) : Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Mail : Mail :
Tél. portable : Tél. portable :
Tél. travail : Tél. travail :
Adresse du domicile :
CP : Ville : Tél. domicile :

MODE DE GARDE (UNIQUEMENT SI PARENTS SÉPARÉS)

Partagée Alternée Exclusive (préciser le parent) :

RENSEIGNEMENTS POUR LA FACTURATION (formulaire de demande de prélèvement automatique téléchargeable sur le site de la Ville)

Foyer 1 CAF (ou assimilé) MSA Autre N° allocataire : Bénéfic. d'aides aux vacances : Oui Non
Foyer 2 CAF (ou assimilé) MSA Autre N° allocataire : Bénéfic. d'aides aux vacances : Oui Non
 Facturation unique Nom : Prénom :
 Facturation partagée (famille séparée uniquement)
Nom Responsable 1 : Pourcentage : % Nom Responsable 2 : Pourcentage : %
 Facturation alternée (famille séparée uniquement)
Nom responsable 1 : Semaine facturation : Paire Impaire
Nom responsable 2 : Semaine facturation : Paire Impaire

Par défaut, la Direction de l'Éducation envoie les factures par mail. Merci de nous informer si vous souhaitez les recevoir en version papier.

AUTORISATIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION

J'autorise la Direction de l'Éducation à **utiliser le service internet de la CAF ou de la MSA** pour connaître mon quotient familial (QF) ou mes revenus et actualiser mes tarifs. Oui Non

J'autorise la Direction de l'Éducation à **me communiquer** des informations **par mail ou SMS en cas de nécessité** (grève, mise à jour du dossier administratif, activités exceptionnelles). Oui Non

J'autorise la Direction de l'Éducation à **transmettre mes informations au directeur d'école**. Oui Non

Je souhaite **figurer sur une liste de diffusion** par mail d'informations générales sur les activités et événements de la Direction de l'Éducation avec possibilité de me désinscrire par mail : maisondesenfants@ville-bruz.fr Oui Non

N'oubliez pas de signer le verso ➡

AUTORISATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Sorties et transports : J'autorise mon enfant à participer à des sorties extérieures et à utiliser les transports nécessaires (sous la surveillance d'un accompagnant). Oui Non

Droit à l'image : J'autorise la Ville de Bruz à prendre des photos ou des vidéos et à les utiliser ou les publier dans un but d'information sur les activités municipales. Oui Non

Numérisation des documents sanitaires : J'autorise la Direction de l'Éducation à numériser les documents relatifs à la santé de mon enfant. Si **Non**, déposer sous enveloppe cachetée la fiche sanitaire et copie des documents sanitaires sur chaque lieu d'accueil fréquenté et au Secrétariat. Oui Non

Départ des enfants + de 7 ans : J'autorise mon enfant à sortir seul à la fin des activités (accueil périscolaire, ALSH). Oui Non

Départ des jeunes de 11 à 14 ans : J'autorise mon enfant à arriver et repartir seul quelle que soit l'heure (non valable pour les animations en soirée) Oui Non
J'autorise uniquement mon enfant à repartir seul à la fin de la demi-journée d'ALSH. Oui Non

Communication avec les jeunes de 11 à 16 ans : J'autorise la Maison des Jeunes à communiquer par SMS avec mon enfant sur les activités. Oui Non

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Nom du médecin traitant : Tél : Ville :

Régime alimentaire (hors problème médical) : sans porc sans viande sans poisson

Allergie(s) alimentaire(s) : oui Aliment(s) allergène(s) :

Allergie(s) alimentaire(s) présentant un risque vital pour l'enfant ? : oui (un panier repas sera à fournir par la famille) non

Panier repas fourni par la famille (sur demande ou avec accord du service) : oui

Handicap : Enfant bénéficiaire de l'AEEH : Oui Enfant nécessitant un accompagnement individualisé : Oui

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui

Autres pathologie(s) ou antécédent(s) à prendre en compte :

i Allergie – PAI – Panier repas : Certificat médical OBLIGATOIRE pour la prise en compte

⚠ Attention : un rendez-vous avec un coordinateur pourra être organisé pour définir le protocole d'accueil à mettre en place.

PERSONNES HABILITÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT : 11 ans minimum

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	A contacter en cas d'urgence	Téléphone
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES SERVICES :

- i**
- Justificatif de domicile
 - Livret de famille (pages parents et enfant(s))
 - Pages vaccinations du carnet de santé (⚠ le rappel du DTCP doit être fait avant les 7 ans de l'enfant)
 - Si nouvel inscrit ou changement de situation familiale : Quotient Familial du mois en cours ou avis d'imposition sur les revenus N-2
 - Si mode de garde spécifique : document officiel spécifiant l'autorité parentale et le droit de garde
 - Si facturation partagée ou alternée : document attestant de la répartition des charges et si besoin un planning de garde
 - Si régime alimentaire, allergie, PAI, panier repas : photo
 - Si allergie, PAI, panier repas : certificat médical
- ⚠ Nous attirons l'attention des parents sur la nécessité de souscrire pour leur(s) enfant(s) une assurance couvrant les dommages qu'ils pourraient causer (responsabilité civile) mais aussi les accidents corporels auxquels ils sont directement exposés lors des activités (assurance corporelle).**

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ALSH ET LA MAISON DES JEUNES :

- i** Test d'aisance aquatique à prévoir si participation à des activités nautiques

SIGNATURES OBLIGATOIRES DES RESPONSABLES LÉGAUX :

Merci de bien vouloir informer de toute modification des données concernant votre enfant à la Direction de l'Éducation.

Signatures des responsables légaux :

Date :

Tout dossier incomplet sera refusé

Toute falsification de documents et/ou fausse déclaration est punissable par la loi (article 441-7 du code pénal)

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires à la gestion des services de la Direction de l'Éducation (affaires scolaires, restauration, périscolaire, accueils de loisirs). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la Direction de l'Éducation chargés de l'inscription et de la prise en charge de votre enfant ainsi que de la facturation. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : dpd@cdg35.fr. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information disponible dans le kiosque famille et à l'accueil de la Maison des Enfants.



FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE 2024-2025

(Uniquement pour les nouvelles inscriptions à l'école publique)

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : Masculin Féminin
Né(e) le : à (ville) : Département :
Établissement fréquenté : En classe de :

LE DEMANDEUR

Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Prénom :
Mail : Tél. :
Adresse du domicile :
CP : Ville :

PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLE PUBLIQUE

A compter de (date) : En classe de : Bilingue français-breton Jacques Prévert
Si fratrie scolarisée à Bruz, précisez l'école : Champ l'Evêque Jacques Prévert Vert Buisson
Si changement d'école : Ancienne école : Ville :

PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

La municipalité est soucieuse de proposer un équilibre dans les effectifs des groupes scolaires pour favoriser une qualité égale d'enseignement entre les établissements. Une carte scolaire répartit les enfants dans les différents groupes scolaires publics, en fonction du lieu de résidence et selon la capacité d'accueil.

En cas de saturation de l'école de périmètre, votre enfant sera scolarisé dans une autre école.

Rentrée 2024/2025 – familles domiciliées en double périmètre : la décision appartient à la municipalité.

Double périmètre Jacques Prévert/Vert Buisson : inscription au Vert Buisson, double périmètre Champ l'Evêque/Jacques Prévert : inscription à Jacques Prévert.

Liste des rues avec leurs périmètres consultable sur le site www.ville-bruz.fr, rubrique vie scolaire/inscriptions scolaires.

FILIÈRE BILINGUE FRANÇAIS-BRETON : ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Une filière bilingue français-breton est proposée à l'école Jacques Prévert de la maternelle à l'élémentaire. Les demandes de pré-inscriptions scolaires en filière bretonne ne sont pas soumises à la carte scolaire.

Néanmoins, les familles ne dépendant pas du périmètre scolaire Jacques Prévert doivent remplir la demande de dérogation (au verso) qui sera ensuite accordée d'office.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Le certificat d'inscription scolaire vous sera transmis par email sauf demande contraire de votre part.

L'inscription scolaire n'est définitive qu'après confirmation par la famille auprès du directeur d'école et visite de l'école.

La scolarisation des enfants de -3 ans (Toute Petite Section / enfants nés de janvier à juin 2022) se fait en fonction des places disponibles et de la date de naissance de l'enfant. Les demandes d'inscriptions scolaires en Toute Petite Section devront être déposées avant le 15 mai 2024. Le certificat scolaire sera établi après accord de la commission.

KIOSQUE FAMILLE (INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS)

Restauration scolaire, services périscolaires et accueil de loisirs : après validation du dossier unique éducation de votre enfant par la Maison des Enfants, vous devrez vous rendre sur le Kiosque Famille muni de votre identifiant afin d'inscrire votre enfant aux activités et accéder aux calendriers de réservations.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE (à compléter au verso)

- Vous êtes résident à Bruz et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle correspondant à votre périmètre ou double périmètre
- Vous n'êtes pas résident à Bruz mais souhaitez y scolariser votre enfant
- Vous êtes résident à Bruz mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune

N'oubliez pas de signer le verso ➡

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Vous êtes résident à Bruz

- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle correspondant à votre **périmètre ou double périmètre**
- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune.

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous n'êtes pas résident à Bruz mais souhaitez y scolariser votre enfant

i Document à joindre : La décision de la mairie de votre domicile concernant la scolarisation et la répartition intercommunale des charges des écoles publiques du 1^{er} degré.

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURES OBLIGATOIRES DES RESPONSABLES LÉGAUX :

Signatures des responsables légaux :

Date :

Tout dossier incomplet sera refusé

Toute falsification de documents et/ou fausse déclaration est punissable par la loi (article 441-7 du code pénal)

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires à la gestion des services de la Direction de l'Éducation (multi-accueil, affaires scolaires, restauration, périscolaire, accueils de loisirs). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la Direction de l'Éducation chargés de l'inscription et de la prise en charge de votre enfant ainsi que de la facturation. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : dgd@cdg35.fr. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information disponible dans le kiosque famille et à l'accueil de la Maison des Enfants.